

Conseil d'administration
Séance du 16 octobre 2018

Délibération n°5

Portant **approbation de la publication des postes d'enseignants du second degré dans le cadre de la campagne des emplois 2019**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1 à L.712-3,
Vu le bulletin officiel n°28 du 9 juillet 2015 portant sur les procédures d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur des enseignants du second degré,
Vu l'avis favorable du comité technique d'établissement du 21 septembre 2018,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que l'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur est prononcée par le ministre de l'éducation nationale sur proposition des responsables de ces établissements,

Considérant que la publication des emplois du second degré vacant à pourvoir au 1^{er} septembre 2019 est de la responsabilité des établissements affectataires de ces emplois,

Considérant qu'il est proposé la publication de 23 postes mentionnés dans le tableau annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 18
Nombre de membres présents : 13	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 12	Non-participation : 0

Article 1^{er} : La liste des 23 emplois du second degré à pourvoir au 1^{er} septembre 2019 à l'Université de Cergy-Pontoise annexée à la présente délibération, est approuvée.

Article 2 : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la Rectrice de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de l'université,

François GERMINET

Transmis au Rectorat le : 21 décembre 2018

Publication le : 21 décembre 2018